



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

BUREAU COMMUNAUTAIRE
du JEUDI 15 AVRIL 2021

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

et en visioconférence

COMPTE-RENDU
Relevé des délibérations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-01
Objet : Pass Commerce et Artisanat – Mme LEROY – Pâtisserie du château à PONT L'ABBE	Classification : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020, le Conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Madame LEROY a ouvert la boulangerie pâtisserie du château à PONT L'ABBE en 2008, et souhaite aujourd'hui investir dans du matériel de production pour améliorer l'ergonomie et gagner en productivité. L'acquisition d'un nouveau store permettra également d'embellir le commerce.

Le coût global des investissements s'élève à 29 872,83 euros HT. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 30% du plafond, soit 7 500 euros.

Au vu de l'avis favorable de la CMA en date du 22 mars 2021, il est proposé d'accorder une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL LOUSSAAN, représentée par Madame LEROY.

Considérant l'éligibilité de la demande d'aide présentée par la SARL LOUSSAAN,

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020,

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,

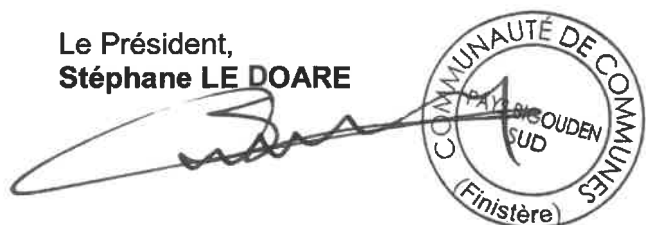
Vu l'avis favorable de la CMA en date du 22 mars 2021,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de la SARL LOUSSAAN, représentée par Madame LEROY.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

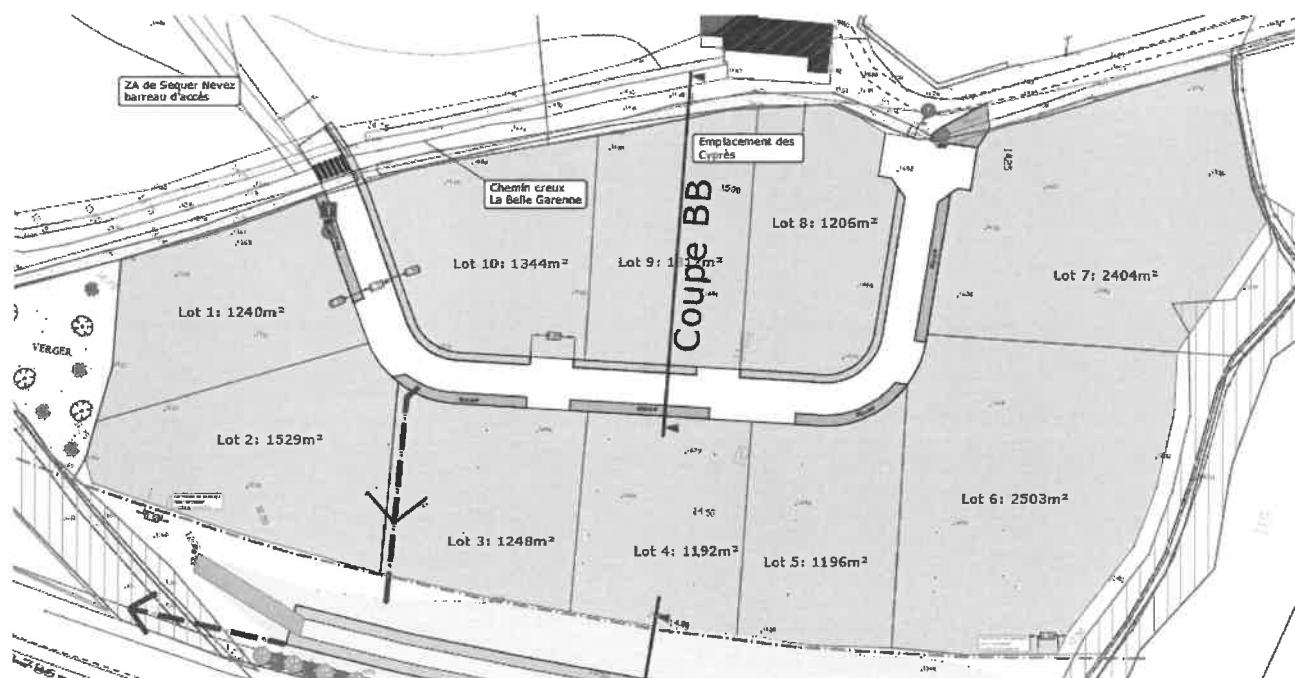
Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-02
Objet : Foncier économique : Vente du lot n°10 au profit de la SAS LE BRUN	Classification : 3.2 – Aliénations



M. Yannick EVANO est le gérant de la SAS LE BRUN, une entreprise d'électricité de 9 salariés basée à Pont L'Abbé. L'entreprise occupe actuellement des locaux en location, dont le bail commercial s'achèvera en février 2022. Il souhaite acquérir le lot n°10 de la ZA du Sequer Nevez afin d'améliorer le confort de ses salariés et l'accessibilité des locaux. Il projette d'y construire un bâtiment de 350 m² environ, dont 100 m² et 250 m² d'entrepôt, et 6 places de parking.

Par délibération du conseil communautaire du 24 mars 2016, le prix de vente a été fixé à 23 euros HT/m², soit 30 912 euros.

Il est proposé au Bureau d'acter la vente du lot n°10 de la ZAE du Sequer Nevez au profit de la SAS LE BRUN, pour un montant de 30 912 euros HT.

Considérant la demande et le projet présentés par la SAS LE BRUN,

Vu l'article L. 1511-3 du code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2016-03-24-26 du 24 mars 2016 relative au prix de vente des terrains de la zone d'activités du Séquer Nevez,

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-02
<u>Objet</u> : Foncier économique : Vente du lot n°10 au profit de la SAS LE BRUN	Classification : 3.2 – Aliénations

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente du lot n°10 de la ZAE du Sequer Nevez au profit de la SAS LE BRUN représentée par M. Yannick EVANO ou toute autre entité juridique devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet, pour un montant de 30 912 euros HT,
- Confie à Maître STEPHAN, notaire à Pont-l'Abbé, le soin d'établir l'acte authentique de vente de ce terrain,
- Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-03
Objet : Organisation des Rencontres d'Eté de l'Economie Finistérienne	Classification : 7.5 – Subventions

Le Club des clubs événements 29 est une association qui fédère les clubs d'entrepreneurs et les syndicats patronaux du Finistère, afin que ces derniers puissent se rencontrer, échanger et organiser des événements autour de valeurs partenariales partagées. Chaque année, l'association organise les Rencontres d'été de l'économie finistérienne (REEF), événement incontournable pour les entrepreneurs et les dirigeants du département.

Pour la 10^{ème} édition, la REEF sera placée sous le thème « (Re)naissance économique, nos atouts en Finistère ». Traditionnellement organisé dans le nord Finistère, l'évènement se tiendra cette année à Pont L'Abbé (centre culturel Le Triskell), le 1^{er} juillet prochain. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, l'évènement pourrait être reporté au 30 septembre.

Cet évènement, auquel assistera le Président de l'Assemblée nationale Richard FERRAND, s'articule autour de 3 temps forts :

- Une conférence portant sur le thème central ;
- Une table ronde avec des entrepreneurs finistériens et nationaux ;
- Un moment d'échanges informel et convivial autour d'un cocktail dinatoire.

Le Club des clubs événements 29 propose à la CCPBS d'être partenaire de l'évènement, ce qui se traduit par : la réservation de 5 places dans l'amphithéâtre, la possibilité d'exposer des supports de communication (kakémonos, affiches...), une visibilité dans les annonces et l'interview réalisés par Tébéo.

Dans le cadre de ce partenariat, la CCPBS est sollicitée à hauteur de 1 500 euros.

Considérant l'intérêt en matière de développement économique du territoire des actions entreprises par le Club des clubs événements 29,

Vu la délibération du conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la demande d'aide financière de l'association Club des clubs événements 29,

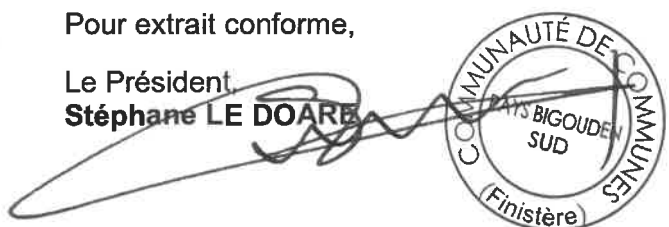
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le partenariat avec le « Club des clubs événements 29 » à l'occasion des rencontres d'été de l'économie finistérienne (REEF),
- Accorde la somme de 1 500 € dans le cadre de ce partenariat.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-04
<u>Objet</u> : Travaux du site de Tronoën – plan de financement et demandes de subvention 2021	Classification : 7.5 – Subventions

Au regard de son intérêt en termes de développement économique et touristique, Tronoën est de compétence communautaire depuis novembre 2013. La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud gère et entretient ainsi la chapelle, le calvaire et la sacristie classés monuments historiques dont elle a la responsabilité au titre de l'article L. 621-29 du Code du patrimoine ainsi que les dépendances et le parking y attenant.

Les bâtiments classés Monuments Historiques ont fait l'objet d'une étude diagnostic réalisée en 2018 par l'agence De Ponthaud. La fréquentation touristique a amené les élus à se questionner sur la gestion des flux et la sécurisation des visiteurs et du site dans son ensemble, en lien avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Finistère (CAUE).

En mars 2020, le marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du site de Tronoën a été notifié au groupement d'entreprises ayant comme mandataire l'agence De Ponthaud.

La Communauté de communes porte donc le projet de valorisation et de sécurisation du site de Tronoën. Il consiste en la réalisation de travaux de conservation et de restauration nécessaires pour la préservation des bâtiments classés Monuments Historiques, de sécurisation des accès pour les visiteurs, de valoriser les abords et enfin de promouvoir ce patrimoine culturel dans le respect des normes environnementales.

L'agence De Ponthaud a présenté le jeudi 8 avril l'avant-projet et le phasage en présence des élus de la CCPBS et des partenaires institutionnels, financiers DRAC, ABF, Département, CAUE, Commune, Région.

Le budget prévisionnel global des travaux du site de Tronoën avec les frais de maîtrise d'œuvre se compose ainsi :

DEPENSES prévisionnelles	Montant € (HT)
Nettoyage et restauration calvaire	70 875
Restauration du clocher – travaux urgents	312 060
Restauration des façades de la chapelle et sacristie	278 670
Restauration intérieure de la chapelle et sacristie	344 505
Aménagements extérieurs (abords, stationnement, voiries...)	189 317
Frais de maîtrise d'œuvre (10%)	119 543
TOTAL	1 314 970
RECETTES prévisionnelles	Montant € (HT)
Etat DRAC (25% MH hors VRD)	251 528
Région Bretagne- ligne sectorielle Culture (20% hors VRD)	225 131
Région Bretagne - contrat de partenariat	200 000
Département du Finistère (20% projet global)	262 994
Autofinancement CCPBS	375 317
TOTAL	1 314 970

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-04
Objet : Travaux du site de Tronoën – plan de financement et demandes de subvention 2021	Classification : 7.5 – Subventions

Considérant les travaux à réaliser établis par le diagnostic de 2018 et l'avant-projet de 2021 et les subventions mobilisables auprès des partenaires,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avant-projet de réhabilitation présenté le 8 avril 2021 par l'agence De Ponthaud,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Prend acte des subventions sollicitées par le Président, soit :
 - 200 000 euros auprès de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat,
 - 25% du budget prévisionnel pour les Monuments Historiques par la DRAC soit un montant prévisionnel de 251 528 €,
 - 20% du budget prévisionnel par la Région Bretagne (ligne sectorielle culture) soit un montant prévisionnel de 225 131 €,
 - 20% du budget prévisionnel par le Département soit un montant prévisionnel de 262 994 €.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-05
Objet : Adhésion à l'association Jeunesse Entreprise du Finistère (AJE29)	Classification : 7.10 – Divers

Le partenariat Pôle Economie et Tourisme & AJE29 a commencé en 2020 mais au vu du contexte sanitaire les actions n'ont pas eu lieu et l'adhésion 2020 n'a pas été attribuée.

La CCPBS est donc sollicitée par AJE29 pour adhérer à l'association en 2021 pour un montant de 300 euros. AJE29 créée en 1986 par des chefs d'entreprises a pour vocation d'aider et d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'accès au monde du travail. De nombreuses actions sont donc pilotées chaque année par AJE 29 (les Mercredis de l'Entreprise, Un proche Un métier, Une classe en Entreprise, une Entreprise à cœur, Semaine Ecole Entreprise...)

Dès 2019, les professionnels de la restauration/hôtellerie nous font part de leur difficulté à recruter du personnel qualifié. Ils constatent également que très peu d'étudiants/stagiaires issues des filières hôtellerie/restauration/crêperie de la région quimpéroise postulent à leurs offres d'emplois CDI ou saisonnier.

De ce fait, le partenariat avec AJE 29 a pour objectif de rapprocher les étudiants du secteur de l'hôtellerie/restauration et les professionnels, de faire découvrir également les produits du territoire du Pays Bigouden Sud et de les inciter à postuler aux offres du territoires (CDD/CDI).

Cette année 2 à 3 actions sont prévues (elles seront à adapter en fonction du contexte sanitaire) :

- **Déjà réalisé : le 18 mars 2021 matin**, 9 professionnels de l'hôtellerie/restauration du territoire ont rencontré 60 étudiants - 1ere année BTS « Management Hôtellerie Restauration » au Paraclet. L'ordre du jour proposé était : une présentation du territoire, des échanges avec les professionnels sur le management, la gestion de la crise... et un soutien dans les semaines à venir pour permettre aux étudiants de trouver un stage (d'avril à juillet)
- **Avant l'été**, une action est envisagée avec le CFA de Cuzon (à définir)
- **A la rentrée 2021/2022**, report prévisionnel de l'action initialement prévue en janvier 2021 avec Le Lycée du Paraclet à Haliotika

Cette adhésion à AJE29 permettra également à la « Structure Information Jeunesse » de bénéficier du réseau d'AJE29 et d'organiser des actions partenariales concernant la formation, la découverte des métiers...

La commission « Développement Touristique » du 16 mars 2021 a donné un avis favorable.

Considérant l'intérêt pour le développement de l'emploi local d'adhérer à AJE 29.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-05
<u>Objet</u> : Adhésion à l'association Jeunesse Entreprise du Finistère (AJE29)	Classification : 7.10 – Divers

Vu l'avis de la commission « développement touristique » du 16 mars 2021,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à AJE29 pour un montant de 300 € au titre de l'année 2021,
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette adhésion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-06
<u>Objet</u> : Aides au ravalement de façades : validation des dossiers	Classification : 7.5 – Subventions

Il est précisé aux membres du Bureau que depuis le Conseil de communauté en date du 30 mars 1995, il a été décidé d'allouer des aides pour le ravalement de façades.

Considérant la complétude des dossiers de demandes d'aides et l'éligibilité des bénéficiaires au regard des règles d'attribution fixées par la Communauté de communes,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau, et

Vu la délibération du Conseil communautaire date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de conditions de ressources pour bénéficier des aides au ravalement de façades,

Vu la délibération du Bureau communautaire du 16 mars 2017 approuvant les précisions et les mises à jour apportées aux règles d'attribution et au formulaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de l'aide allouée pour le ravalement de façades aux bénéficiaires référencés dans le tableau annexé à la présente délibération ainsi que son montant.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-07
Objet : Dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » – versement de subventions communautaires	Classification : 7.5 – Subventions

Le Conseil de Communauté du 16 décembre 2015 a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Par cette même délibération, le suivi de l'action et l'attribution des aides ont été délégués au Bureau communautaire.

La Convention de partenariat de cette OPAH signée le 19 juillet 2016 avec le Conseil Départemental, délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat précise les objectifs et les participations financières des partenaires. Ce dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, est identifié sous le nom « Osez rénover et adapter votre logement ».

Au vu des justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie et des objectifs fixés par la convention de partenariat, il est proposé au Bureau Communautaire d'accorder une aide d'un montant total de 11.719,58 € au titre du dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » aux propriétaires occupants référencés dans le tableau joint : 9 au titre de travaux d'adaptation, 3 au titre de l'Energie, 1 au titre de travaux Mixte et 1 au titre de Travaux lourds.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 octobre 2014 approuvant le Programme Local de l'Habitat (2014-2019),

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 approuvant la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 octobre 2017 approuvant le premier Avenant à la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante »,

Considérant la complétude des dossiers de demande d'aides et les justificatifs reçus par l'opérateur Citémétrie en charge de l'instruction des demandes d'aides,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution des aides allouées au dispositif « Osez rénover et adapter votre logement » conformément au tableau joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-08
Objet : Adhésion aux réseaux CEPRI et PAPI-SLGRI	Classification : 7.10 – Divers

La problématique de défense contre les inondations et contre la mer évolue sans cesse et nécessite un appui juridique, technique ainsi qu'un retour d'expérience de la part des autres collectivités et acteurs de cette compétence.

A ce titre, les réseaux CEPRI et PAPI-SLGRI apportent des réponses concrètes à ces problématiques complexes :

- D'une part, le réseau CEPRI permet à la CCPBS de bénéficier :
 - ☐ D'un appui et de précisions concernant la réglementation sur les digues et barrages ;
 - ☐ D'une veille juridique ;
 - ☐ Des productions de l'association : guide méthodologiques, recueils d'expérience...
 - ☐ De suivre la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
 - ☐ De l'avis des experts techniques pour des orientations sur des problématiques spécifiques,

Le CEPRI propose également de défendre les intérêts des collectivités territoriales auprès des instances décisionnelles (informations régulières sur les projets règlementaires, participation à des groupes de travail nationaux).

L'adhésion au réseau CEPRI est fonction de la population sur le territoire de la collectivité soit 500 € par an pour une collectivité de moins de 100 000 habitants.

- D'autre part, le réseau PAPI-SLGRI propose une adhésion entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2022. La cotisation coûte entre 500 € et 1 000 € (pour les collectivités entre 20 000 et 100 000 habitants) suivant son adhésion ou non au CEPRI.

Cette adhésion au réseau PAPI SLGRI permet de participer à des journées d'échanges (environ 5 par an).

Elles permettent :

- ☐ De proposer aux participant un temps d'échanges sur un thème en lien avec la démarche PAPI (ACB/AMC, réduction de la vulnérabilité...) où chacun peut partager son expérience,
- ☐ D'évoquer les actions qu'il mène sur le terrain, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées,
- ☐ De débattre avec les autres chargés de mission de l'équipe du CEPRI.

Le CEPRI organise ces journées et guide les participants dans la mise en œuvre de leurs projets, et donne des exemples de bonnes pratiques menées en France ou en Europe. Des agents des services de l'Etat participent aux échanges et répondent aux questions.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-08
Objet : Adhésion aux réseaux CEPRI et PAPI-SLGRI	Classification : 7.10 – Divers

Ce réseau est un espace de partage de documents (cahiers des charges, modèles de conventions...) et d'information sur l'actualité du risque inondation.

Enfin le CEPRI aide à l'avancée des projets aux différentes étapes de son élaboration, apporte des conseils méthodologiques, et met en relation les structures qui travaillent sur une même thématique et sont confrontées aux mêmes problématiques.

Considérant l'intérêt de l'adhésion au CEPRI et au réseau PAPI SLGRI pour la communauté de communes dans le cadre de la lutte contre les inondations et contre la mer,

Vu la délibération n°C-2020-07-28-45 du 28 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion au CEPRI pour l'année civile 2021 pour un montant de 500 €,
- Approuve l'adhésion au réseau PAPI SLGRI pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, pour un montant de 500 €.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-09
<u>Objet</u> : Petite Enfance – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence Petite Enfance dans le Pays Bigouden	Classification : 7.5 – Subventions

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCPBS exerce la compétence « petite enfance ».

Dans le cadre de cette compétence, la CCPBS intervient auprès de structures associatives dont les actions présentent un prolongement de l'action publique issue du schéma intercommunal de la Petite Enfance qui vise à :

- Favoriser l'éducation des enfants dans des espaces collectifs ;
- Favoriser la socialisation précoce des enfants notamment dans une démarche de prévention,
- Garantir l'accueil pour tous,
- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique,
- Soutenir la parentalité,
- Proposer des solutions d'accueil Petite Enfance permettant de concilier vie familiale et professionnelle

Des associations Petite Enfance œuvrent sur le territoire communautaire pour les activités de crèche et halte-garderie, les relais parents assistants maternels (RPAM), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et les animations. La CCPBS a conclu et renouvelle annuellement des conventions avec ces associations afin de les soutenir financièrement.

Le Conseil communautaire du 23 janvier 2020 a fixé un plafond annuel cumulé ne pouvant pas dépasser 300.000 € pour l'ensemble des subventions communautaires attribuées aux associations Petite Enfance.

Dans ce cadre il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2021, les soutiens suivants aux associations conventionnées pour le déploiement des services aux familles :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2021
Association Petite Enfance du Pays Bigouden	Etablissement d'accueil des jeunes enfants 30 places (crèche et halte-garderie) Prévisionnel de 62 000 heures	179 800 €
Association Petite Enfance du Pays Bigouden	Relai Parents Assistants Maternels (RPAM)	57 215 €
Hamac & Trampoline	Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) & accompagnement à la parentalité (<i>action de coordination associative mis en place et développée en 2020</i>)	9 014 €

Montants inchangés par rapport à 2020 sauf LAEP 7350 euros

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-09
<u>Objet</u> : Petite Enfance – Dispositifs d’aides, de soutien et de subventions pour la compétence Petite Enfance dans le Pays Bigouden	Classification : 7.5 – Subventions

Considérant l'intérêt de soutenir les associations du territoire œuvrant dans le domaine de la petite enfance,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-01-23-17 du 23 janvier 2020 relative aux dispositifs d’aides, de soutien et de subventions pour la compétence petite enfance dans le Pays Bigouden,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les montants des subventions 2021 attribuées aux associations « Petite Enfance » œuvrant sur le territoire communautaire pour les services de crèches et halte-garderie, le RPAM, le LAEP et les animations, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- Valide les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens annexés à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-10
Objet : Jeunesse – Subvention 2021 à destination de l'ADPEP 29 pour la mise en place du Point Accueil Ecoute Jeunes en Pays Bigouden Sud	Classification : 7.5 – Subventions

Une convention est conclue et renouvelée annuellement entre la CCPBS et l'association ADPEP29 afin de soutenir financièrement cette association qui déploie le Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ).

Cette convention répond aux attentes politiques et stratégiques de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud en matière de coordination Jeunesse.

Depuis sa prise de compétence « Coordination Jeunesse » au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud œuvre au développement des services à destination des jeunes usagers en matière d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation.

Dans ce cadre et conformément à la convention signée en octobre 2020, il est proposé d'apporter, au titre de l'année 2021, un soutien financier de 6 000 € à l'ADPEP 29 pour le fonctionnement annuel du Point Accueil Ecoute Jeunes en Pays Bigouden Sud, à raison de 0.1 ETP.

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement l'association ADPEP29 qui met en œuvre le PAEJ,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu la convention signée en octobre 2020 avec l'association ADPEP29 et relative à la mise en œuvre du Point d'Accueil d'Ecoute des Jeunes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le montant de 6 000 €, au titre de la subvention 2021 attribuée à l'ADPEP 29 œuvrant sur le territoire communautaire pour la mise en place du Point Accueil Ecoute Jeunes,
- Valide l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-11
Objet : Insertion – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence insertion par l'activité économique dans le Pays Bigouden	Classification : 7.5 – Subventions

Des conventions sont conclues et renouvelées annuellement entre la CCPBS et les associations dédiées à « l'insertion », œuvrant sur le territoire communautaire, pour l'accès à l'emploi des publics fragiles en étant le plus éloignés.

Ces conventions répondent aux attentes politiques et stratégiques de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud en matière de Développement économique et d'accès à l'emploi par l'insertion.

Au titre de sa compétence Développement économique et accès à l'emploi par l'insertion, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud œuvre au développement des services d'insertion permettant le retour à l'emploi des publics fragiles nécessitant un accompagnement de proximité. Cet accompagnement est multidimensionnel et s'applique à plusieurs thématiques : mobilité, logement, accompagnement social, remobilisation, etc.

Dans ce cadre il est proposé d'apporter, au titre de l'année 2021, les soutiens suivants aux associations conventionnées pour le déploiement des services d'insertion :

Associations	Service soutenu	Montant de la subvention 2021
Mission Locale du Pays de Cornouaille	Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans	41 122 € <i>40316 € en 20</i>
Mobil'Emploi Pays de Cornouaille	Service d'aide à la mobilité pour l'insertion professionnelle des personnes précaires	4 425 € <i>3850 € en 20</i>
Actife Quimper Cornouaille	Accompagnement des publics exclus du marché de l'emploi	8 185 € <i>7739 € en 20</i>
<u>Nouveau</u> Foyer de Jeunes Travailleurs Massé-Trévidy	Animation du foyer de jeunes travailleurs de Pont-l'Abbé proposant 6 logements ; Gestion d'un logement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales	1 050 €
Paniers de la Mer	Diversification d'activité du chantier d'insertion par la mise en place d'un circuit de lavage de bacs de criée	3 500 € <i>(subvention en fonction des projets, pas de subvention en 2020)</i>

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations locales œuvrant en matière d'insertion professionnelle,

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-11
<u>Objet</u> : Insertion – Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence insertion par l'activité économique dans le Pays Bigouden	Classification : 7.5 – Subventions

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les associations citées ci-avant,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les montants des subventions 2021 attribuées aux associations « d'Insertion » œuvrant sur le territoire communautaire, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- Valide les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens annexés à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président à les signer.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Stéphane LE DOARE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 029-242900702-20210415-B_2021_04_15_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 9 avril 2021, le BUREAU communautaire élargi à l'ensemble des Maires s'est réuni **en distanciel et en présentiel** au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE.

Le JEUDI 15 avril à 17 H 00

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY (visioconférence)
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (visioconférence)
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Le Bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des Maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les Maires non-membres du Bureau ne prennent pas part aux votes sur les sujets soumis à délibération :

- M. Christian LOUSSOUARN, Maire, COMBRIT
- Mme Gwenola LE TROADEC, Maire, PENMARC'H (visioconférence)
- M. Cyrille LE CLEAC'H, Maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC

Excusés :

- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 15 avril 2021	N° Acte : B-2021-04-15-12
Objet : Marché public de fourniture de pièces détachées et d'entretien des véhicules communautaires	Classification : 1.1 – Marchés publics

La communauté de communes a lancé le 5 février 2021, une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert afin de répondre à ses besoins en matière de fourniture de pièces détachées pour l'entretien de ses véhicules. La publicité a été transmise au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur (e-mégalis).

Ce marché est constitué de cinq lots :

- Lot n°1 : fourniture de pneumatiques poids lourds
- Lot n°2 : fourniture de pneumatiques véhicules légers
- Lot n°3 : fourniture d'huile, lubrifiants et adjuvants
- Lot n°4 : fourniture de pièces détachées véhicules supérieurs à 3,5 T
- Lot n°5 : fourniture de pièces détachées véhicules inférieurs à 3,5 T

En application du 2^{ème} alinéa de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique, les lots n°1 et n°2 ont été passés en procédure adaptée.

La date limite de remise des offres a été fixée au 8 mars 2021 à 12h00. A cette date, dix entreprises ont remis des offres sur les différents lots.

A l'issue de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mars 2021 pour attribuer les lots n°3, 4 et 5 du présent marché public.

Sa décision s'est portée pour les lots n°3 et 4 sur KERTRUCKS et pour le lot n°5 sur AUTO DIFFUSION DU FINISTERE.

Par ailleurs, le Président ayant délégation pour les marchés inférieurs à 500 000 euros, il a attribué le lot n°1 à BREIZH TYRES et le lot n°2 à SAS CAP.

Considérant que le Bureau communautaire doit autoriser le Président à signer les marchés publics supérieurs à 500 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°C-2020-07-28-45 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 mars 2021,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le présent marché public de fourniture de pièces détachées et d'entretien des véhicules communautaires avec les candidats retenus par la commission d'appel d'offres :
 - lots n°3 et 4 : KERTRUCKS
 - lot n°5 : AUTO DIFFUSION DU FINISTERE.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stéphane LE DOARÉ

